



FLEX... ???

10/08/2019

TOUS PNC

Chers collègues,

Il semblerait que vous ayez des difficultés à comprendre le système des jours flex...remplacent les réserves à préavis long, supprimées

***C'EST L'ARTICLE 45- PAGE 27-**

*JOUR FLEX = AUCUNE ACTIVITE PROGRAMMEE

*3 MAXI PAR MOIS CIVIL SOIT EN PLANNIFICATION OU REGULATION-

OBLIGATION OU PAS D'ACCEPTER ???

JUSQU'À 48H AVANT, (19H) → OBLIGATION D'ACCEPTER, PAS DE PRIME, HEURES DE VOL MOINS LES HEURES DU FLEX

JUSQU'À 24H AVANT, (19H) → OBLIGATION D'ACCEPTER, PRIME DE 100€ BRUT, HEURES DE VOL, MOINS LES HEURES DU FLEX

LE JOUR MEME DU FLEX, PAS D'OBLIGATION D'ACCEPTER, MAIS SI OK PRIME DE 120€ BRUT, HEURES DE VOL MOINS LES HEURES DU FLEX

***1 FLEX = 1H DE VOL PAYEE**

***2 FLEX = 2H DE VOL PAYEES**

***3 FLEX = 3H DE VOL PAYEES**

BIEN ENTENDU.....EN CAS DE DECLENCHEMENT LES HEURES DU FLEX SONT SOUSTRAITES EN FONCTION DU FLEX CONCERNE- (1H OU 2H OU 3H)

Contact :

Mail : choriola.snpnc@gmail.com ou 0652844258